

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !  
Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N°89  
FÉVRIER - MARS 2005

## LES 35 HEURES ET L'EMPLOI

### Mise à mort des 35 heures.

Gouvernement et patronat viennent d'abattre les 35 heures, mercredi 9 février, cela malgré le fait que :

77 % des français soient pour le maintien des 35 heures (sondage de fin janvier)

+ de 500000 personnes soient dans la rue le 5 février pour soutenir les 35 heures.

### La loi est vidée de son contenu.

Le contingent d'heures supplémentaires autorisé passe de 180 à 220 heures par salarié et par année.

Il n'y a plus obligation de récupérer ces heures supplémentaires en prenant des jours de repos en plus. **Les heures pourront être payées.**

Les P.M.E de moins de 20 salariés devaient appliquer les 35 heures. Cette année la dérogation est reconduite pour 3 ans.

### Une loi contre l'emploi

Les conséquences sont faciles à comprendre. **Plus d'heures = moins d'embauches.** C'est plusieurs centaines de milliers d'emplois en moins en perspective.

### Le partage du travail indispensable contre le chômage

A.C ! s'est créé pour obtenir l'abolition du chômage. Pour cela AC ! faisait 3 propositions dès 1993 :

- La réduction du temps de travail :

### SEILLIÈRE FAIT SA PELOTE AVEC LE DÉTRICOTAGE DES 35 HEURES



travailler moins pour travailler tous.

- La création de centaines de milliers d'emplois hors du marché capitaliste. Création par l'État et les collectivités : Régions, Départements, Villes. Des emplois sont indispensables dans les secteurs de la santé, l'éducation nationale, l'écologie, les personnes âgées etc.

- Accroître la consommation des plus démunis par un relèvement important des minima sociaux.

### La réduction du temps de travail est inexorable.

Partout, comme en France :

1900 → 66 milliards d'heures de travail par année

1974 → 39 milliards d'heures de travail par année

1994 → 34 milliards d'heures de travail par année

Avec plus de population et en faisant 68 % de richesses en plus.

### Sauvage ou civilisée ?

La RTT (réduction du temps de travail) est inexorable, le marché capitaliste le sait. Seulement le marché c'est zéro heure pour des millions de privés d'emploi. C'est aussi 15 heures, 20 heures de travail à temps partiel imposées à des millions d'autres et, enfin, 39 heures à 60 heures pour beaucoup d'autres encore.

C'est la RTT sauvage que nous impose le patronat. Les 35 heures voire les 32 heures c'est une RTT civilisée, partage et solidarité.

### C'est celle-ci qui est intolérable au patronat

Pour lui tout ce qui est solidarité et partage va à l'encontre de leur orientation vers l'individualisme des salariés pour mieux les dominer.

(Suite page 2)

### SOMMAIRE

Page 1 : 35 h et emploi

Page 2 : Infos pratiques

Page 3 : Chômage et création d'emploi

Page 4 : Révolte - Sabre au clair

### RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

AC ! Agir ensemble contre le chômage est un mouvement national avec des collectifs locaux répartis dans toute la France. AC ! Besançon est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

AC ! défend les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, agit pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

AC ! explique les vraies raisons du chômage, propose des solutions, se bat pour les faire aboutir.

A Besançon AC ! intervient auprès de l'ANPE, des ASSÉDIC, des transports, de la Municipalité, des députés.

**N'hésitez pas à nous contacter.**

## INFOS PRATIQUES

### LOGEMENT

**1er janvier 2005 :**  
**un tarif social d'électricité**  
(23/12/04)

Source :

[http://www.service-public.fr/accueil/logement\\_tarif\\_social\\_electricite.html](http://www.service-public.fr/accueil/logement_tarif_social_electricite.html)

A compter du 1er janvier 2005, les familles à revenus modestes peuvent bénéficier d'une tarification spéciale pour leur consommation d'électricité.

Cette tarification spéciale concerne les ménages ayant des ressources annuelles inférieures à 5 520 euros et consiste en une réduction de 30 % à 50 % du montant de la facture sur les 100 premiers kWh mensuels de consommation. Ce sont les organismes d'assurance maladie qui communiquent aux distributeurs d'électricité la liste des personnes remplissant les conditions de ressources. Les distributeurs envoient ensuite aux familles concernées une attestation à compléter.

Un numéro vert est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0800 333123 (appel gratuit) pour toute information supplémentaire.

### La loi de cohésion sociale définit le régime du temps de déplacement professionnel

Article 69, loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, JO du 19.

Jusqu'à présent, le Code du travail ne contenait aucune disposition permettant de savoir si les temps de dépla-

cement professionnel d'un salarié devaient ou non être considérés comme du temps de travail effectif.

La loi de programmation pour la cohésion sociale vient de changer la donne et d'instituer un régime légal applicable à ces temps de déplacement. En effet, le Code du travail prévoit dorénavant que le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est par principe pas un temps de travail effectif. Il précise cependant que si ce temps dépasse le temps normal de trajet entre le domicile du salarié et son lieu habituel de travail, il doit alors faire l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière, fixée par convention ou accord collectif ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur prise après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'ils existent. La loi prend donc le contre-pied d'une position récente de la Cour de cassation selon laquelle, lorsque la durée des déplacements professionnels du salarié dépasse le temps normal de trajet entre son domicile et son lieu de travail habituel, ces temps de déplacements devaient être assimilés à du temps de travail effectif.

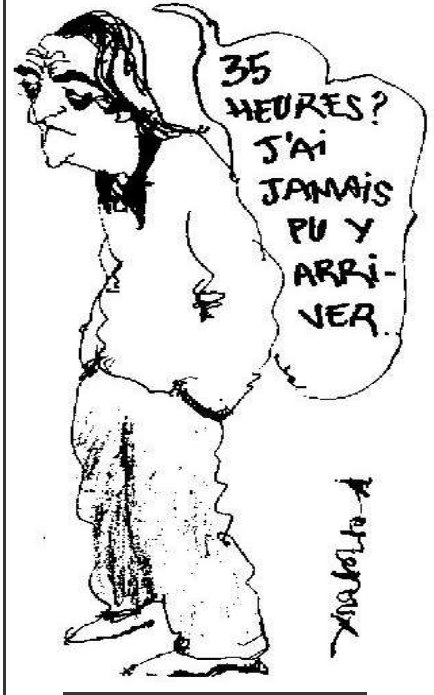
Enfin, la loi précise que la part de ce temps de déplacement professionnel qui coïncide avec l'horaire de travail du salarié ne doit pas entraîner de perte de salaire.

### Et le transport gratuit pour les chômeurs... en image



## RÊVERIES D'UN PRÉCAIRE SOLITAIRE

### LES 35 HEURES, UN FAUX PROBLÈME ?



(Suite de la page 1) Les 35 heures et l'emploi

### Une question sans réponse

Si les 35 heures comme le prétendent gouvernement et patronat, sont catastrophiques et mènent à la désorganisation des entreprises, alors expliquez-nous pourquoi la France a créé plus d'emplois que tous les autres pays entre 1998 et 2000 lors de son application ? 1.540.000 emplois supplémentaires dont 400 000 attribués aux 35 heures ?

### Pour toutes explications

Sarkozy, l'hypocrite, lance le slogan "liberté de travailler plus pour gagner plus" . Depuis quand les salariés peuvent-ils à **volonté** décider de travailler plus ? Il existe 3 millions de personnes qui cherchent à travailler. Vous ne leur proposez rien.

**La loi contre les 35 heures n'a aucune justification autre que l'idéologie ultra capitaliste.**

N'en déplaise la RTT restera la grande revendication nécessaire pour l'emploi et pour mieux vivre. Elle doit rester au cœur de notre combat pour l'emploi.

# CHOMAGE ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

## Quelques vérités suite

Lors du dernier Numéro de RESISTER, janvier 2005 n°88, nous avons analysé les idées fausses du "libéralisme", de Raffarin, son porte-parole.

Nous terminions cet article par :

"La solution au chômage n'est ni de demander aux chômeurs de faire leur propre emploi, ni du côté des PME, ni du côté du travail soi-disant indépendant".

### Une esbroufe de plus

Raffarin et son ministre de l'économie, Gaymard viennent d'annoncer le 7 février 2005, "40 mesures pour attirer les créateurs d'entreprises étrangers en France" 100 000 emplois escomptés en 3 ans.

Formidable : de 2 850 000 chômeurs officiels nous pourrions passer à 2 750 000 dans ... 3 ans.

Monsieur Gaymard sentencieux en profite pour déclarer :

"Pas d'emplois sans croissance" - La croissance parlons-en.

C'est l'idole des économistes, des employeurs, des politiques et des médias.

### Examinons de plus près cette idole.

La croissance c'est tout simplement fabriquer et vendre davantage de produits : plus d'avions, de camions, d'ordinateurs, de portables etc.

A qui profite t'elle ?

1) Toutes les études récentes montrent qu'il n'y a plus de redistribution des richesses produites. Les salaires perdent sans cesse du terrain dans la richesse produite. En fait la plus grande partie de ces ventes supplémentaires va à un petit nombre de personnes. Depuis plus de 20 ans on assiste à plus de richesses et en même temps à plus de pauvreté.

L'exemple de Londres : c'est la capitale la plus riche de la planète par

habitant, mais un enfant sur deux y vit en dessous du seuil de pauvreté.

2) D'autre part, la productivité c'est à dire l'efficacité du travail, s'accroît. Les salariés produisent de plus en plus par heure de travail. Si bien qu'il faut une croissance d'au moins 3% l'an pour qu'il y ait création d'emplois supplémentaires.

Cette croissance moyenne de 3% mini est hors de portée des pays déjà très développés

3) Lorsqu'il y a création d'emplois le chômage ne diminue que de la moitié de ces créations.

Lors de la dernière embellie 1998-2000, 1 540 000 emplois supplémentaires créés, la liste du chômage s'est réduite de 700 000 seulement. Le reste a été couvert par le chômage non officiel le chômage caché.

4) Enfin, il faut rappeler que la croissance, cette idole du capital mène l'humanité droit dans le mur.

Les pays riches représentent 20 % de la population mondiale et consomment 80 % des ressources naturelles de la terre. La planète ne pourra sans dommages graves pour la vie, supporter une généralisation de cette croissance.

La Chine vient de semer un début de panique mondiale. La montée en puissance de sa production réclame tant de produits de base comme l'acier, le pétrole que les prix de ceux-ci se sont envolés. La Chine est sommée de ralentir sa boulimie de croissance.

La croissance n'est pas le remède à l'emploi. Il faudra bien que chaque femme, chaque homme ait une place dans cette société indépendamment de la croissance.

### Les vraies pistes pour l'emploi

Le constat est sans appel :

Le capitalisme de marché n'a jamais été capable d'assurer seul l'emploi

pour tous, loin s'en faut.

Seule la collectivité peut le faire  
C'est à dire l'État, les collectivités locales, les pouvoirs politiques. Comment ?

En assurant **une vraie redistribution des richesses produites**.

En palliant massivement aux manquements du marché. Donc en créant les emplois nécessaires, En maintenant des services publics en dehors du circuit marchand, de la cupidité du capitalisme pour le plus grand bien de tous.

À ce sujet, les exemples sont nombreux. Les dégâts des privatisations des services publics sont désastreux.

### L'exemple de la Californie (ETATS UNIS)

L'électricité et le gaz sont privatisés en 1998 Le système fonctionnait bien, le mégawatheure était à 30 \$ (dollars). En moins de 4 ans les prix ont été multipliés par 8 soit 234 \$ le mégawatheure fin 2001.

De nombreuses coupures d'électricité relégaient la Californie au rang de pays sous-développé. La cupidité des patrons privés a été telle qu'il a fallu remettre le réseau en ordre (aucun entretien).

La facture pour la population s'élève à : 45 milliards de dollars.

Ne nous laissons pas abuser par toutes leurs belles déclarations sur l'emploi. C'est tout de l'esbroufe, tant qu'il n'y aura pas de volonté politique pour créer les emplois nécessaires pour sauvegarder les services publics pour assurer une réelle redistribution des richesses.

**Il n'y aura pas, tout simplement, de démocratie dans ce pays.**



## REVOLTE

C'est la fin d'une époque  
Il faut vider les stocks  
Vendre la dernière breloque  
Fermer les usines de bric et de broc

C'est la fin d'une ère  
Nouvelle période glaciaire  
Nouveau désert  
Nouvelle misère

Besançon se meurt  
Ne serra bientôt peuplée que par  
des chômeurs  
Sans éclat, sans lueurs  
Une ville de malheur

Dans une France agonisante  
Qui n'est plus intéressante  
Dans une Europe florissante  
Pour certains plus enrichissante

Ces extra terrestre cravatés  
Trouvent là bas d'autres ouvriers  
D'autres couennes à tanner  
D'autres citrons à presser

Alors quand nous aurons tout perdu  
Nous nous souviendrons du pouvoir de la rue  
Nous couperons les langues bien pendues  
Nous nourrirons d'autres vertus

## TAUMUS

Le texte ci-dessus nous est parvenu sur notre site Internet. Nous remercions Taumus de cette contribution que nous pensons libre de droit.



## SABRE AU CLAIR

*"Les chômeurs ne veulent pas travailler ! (...) Être payés à ne rien faire, voilà ce qui les intéresse !".(1)*

On pourrait croire que cette expression soit digne d'une brève de comptoir prononcée à l'estaminet du coin par un citoyen lambda ayant une vision étriquée de ce que sont les demandeurs d'emploi. Détrompez vous ! Et reprenez bien son nom : Jean AUCLAIR, modeste député UMP élu au fin fond de la Creuse et certainement en manque de reconnaissance. Il a réussi à faire parler de lui en tenant lesdites paroles à l'assemblée nationale le 02 février au sujet du débat sur les 35 H.

Il faisait ainsi réponse à Maxime Gremetz (PC) qui déclarait que : *"pour masquer la réalité des faits"* le gouvernement donnait *"la possibilité aux salariés « de travailler plus pour gagner plus »"*. En conséquence de quoi, *"les trois millions et demi de chômeurs"* apprécieraient *"que l'on veuille faire travailler encore plus ceux qui ont déjà un emploi."* AC ! Besançon a interpellé le ci devant Sieur Auclair en ces termes : *"L'idée que vous vous faites des chômeurs prouve bien que vous êtes loin des réalités du terrain. Vos propos sont non seulement scandaleux mais injurieux à l'égard des demandeurs d'emploi. Dutreil vous avait montré la voie au sujet des fonctionnaires et vous l'avez malheureusement suivi à propos des chômeurs. Après la pseudo compassion de Raffarin pour la France d'en bas, vous avez, par vos propos, démontré la véritable nature de ce qu'elle vous inspire."*

*Vous voudrez bien nous excuser de ne pas vous saluer"*.

Un tel mépris affiché par un élu du peuple est lui même méprisable. En tout cas on ne pourra pas le taxer d'hypocrisie suite à cette déclaration publique qui implique à tout le moins des excuses de même nature. On ne manquera pas de vous les faire connaître si toutefois elles nous parvenaient.

(1) Source : <http://www.assembleenationale.fr/12/cri/2004-2005/20050132.asp>

Pour nous contacter  
**AC ! BESANCON**  
**2 Rue Victor HUGO**

☎ : 03.81.61.98.09

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : [ac.besancon@free.fr](mailto:ac.besancon@free.fr)

N'hésitez pas à consulter  
sans modération

Le site national des collectifs :

<http://www.ac.eu.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9 h à 12 h (sauf lundi)

14 h à 17 h (sauf jeudi et

vendredi)

Permanences

dans les points publics :  
de Clairs-soleil

67 rue de Chalezeule

Le jeudi de 15 h à 16 h 30

et de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**TOUS LES MARDIS**

**A 20 H 30**

Et n'oubliez pas

Le collectif AC ! bisontin

sur les ondes de

**RADIO BIP (96.9 FM)**

le premier et troisième  
jeudis de chaque mois à 14 h  
dans son émission :

**AC ! .....**  
**TONNE**

pour décaper l'actualité en  
général et celle des chômeurs et  
des précaires en particulier.

Les prochaines

auront lieu :

le 03/03 et le 17/03.

Rediffusion les lundis

07/03 et 21/03

à 19 h